

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis n° 19 concernant la démolition du bâtiment dit de la Bergerie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission était composée de MM. Serge Lovey, Jean-Jacques Herzog, Jean-Paul Giroud, Yves-Olivier Jaccard, M. Gilles Verdon s'est excusé, M. Marc Guignard était absent et de la soussignée désignée comme rapportrice. Elle s'est réunie le jeudi 8 juin 2006 à l'Hôtel de ville.

MM. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal et François Armada, Architecte étaient également présents pour répondre à nos questions. Nous les remercions pour les explications apportées.

Introduction

Le Conseil communal a refusé de prendre en considération la pétition adressée par le collectif de squatters qui occupait le bâtiment ECA n° 2959, sis sur la parcelle 667 du Registre foncier, propriété de Commune d'Yverdon-les-Bains.

M. Treyvaud nous a informés que, les « squatteurs » sont partis à la date indiquée dans la demande de pétition. Le bâtiment est donc vide.

M. Armada nous a expliqué que ce bâtiment n'a aucune valeur, qu'il est vétuste. En outre, il n'est pas raccordé pour les énergies (égouts, gaz, électricité).

M. Treyvaud nous a communiqué que lorsque ce bâtiment sera détruit, le terrain d'environ 250 m² restera propriété de la Commune, mais sera exploité par MM. Stoll Frères.

Discussion

Lors de la séance de commission, les membres présents ont constaté, sur les diverses photos mises à leur disposition, que ce bâtiment est effectivement vétuste et qu'il est nécessaire de le détruire.

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La commission vous recommande à l'unanimité de ses membres, d'accepter l'article unique du présent préavis, tel que présenté par la Municipalité.

La rapportrice :

Sarah Scaperrotta

Yverdon-les-Bains, le 15 juin 2006.